

# PREMIUM PLUS 3



- Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance<sup>(1)</sup>
- Durée d'investissement conseillée : 10 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé)
- Ce produit risqué est une alternative à un placement dynamique risqué de type actions
- Éligibilité : Compte-titres et unité de compte d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation
- Produit émis par SG Issuer<sup>(2)</sup>, véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois, offrant une garantie de formule donnée par Société Générale du paiement des sommes dues par l'Émetteur au titre du produit. Il est par conséquent soumis au risque de défaut du Garant Société Générale.
- Période de commercialisation : Du 3 novembre 2015 au 15 décembre 2015

<sup>(1)</sup> L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable *a priori* si les titres de créance sont revendus avant la date de remboursement final. Les risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure.

<sup>(2)</sup> Filiale à 100% de Société Générale Bank & Trust S.A., elle-même filiale à 100% de Société Générale (Moody's A2, Standard & Poor's A, Fitch A, DBRS AA(low)). Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

## OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

L'investisseur est exposé au marché actions par le biais d'une exposition à l'échéance à l'indice de référence des valeurs françaises, l'indice CAC 40<sup>®</sup>. Le remboursement du produit « Premium Plus 3 » est conditionné à l'évolution de l'indice CAC 40<sup>®</sup> dividendes non réinvestis (l'investisseur ne bénéficiera pas des dividendes détachés par les actions composant cet indice), nommé ci-après « l'Indice ». En cas de baisse de l'Indice de plus de 40% à la date de constatation finale, l'investisseur subit une perte en capital à hauteur de l'intégralité de cette baisse. Afin de bénéficier d'un remboursement du capital initial en cas de baisse de l'Indice de moins de 40% (inclus) à la date de constatation finale, l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse du marché actions (Taux de Rendement Annuel Brut maximum de 6,86%<sup>(1)</sup>).

## CARACTÉRISTIQUES DU SUPPORT PREMIUM PLUS 3

- **Un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement de l'année 1 à l'année 9**, si l'Indice enregistre une performance positive ou nulle à une des dates de constatation annuelle depuis la date de constatation initiale (le 5 janvier 2016).
- **Un objectif de gain fixe plafonné à 7%<sup>(1)</sup> par année écoulée depuis l'origine** en cas d'activation automatique du mécanisme de remboursement anticipé ou si l'Indice enregistre à l'échéance une performance positive ou nulle depuis l'origine, soit un Taux de Rendement Annuel Brut maximum de 6,86%<sup>(1)</sup>.
- **Une perte en capital à l'échéance** en cas de baisse de l'Indice de plus de 40% par rapport à son niveau initial à la date de constatation finale le 11 décembre 2025. En cas de baisse de l'Indice jusqu'à -40%, **un objectif de gain fixe plafonné à 2,50%<sup>(1)</sup> par année écoulée depuis l'origine**.

<sup>(1)</sup> Hors frais d'entrée ou frais liés au contrat d'assurance vie (frais sur versement ou arbitrage, frais de gestion et éventuellement de la cotisation de la garantie complémentaire en cas de décès) et hors fiscalité liée au cadre d'investissement. Pour bénéficier de la formule, l'investisseur doit avoir souscrit à la valeur nominale et conserver le produit jusqu'à l'échéance. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice CAC 40<sup>®</sup>, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du produit « Premium Plus 3 », soit 1 000 euros nets. Le montant remboursé et le Taux de Rendement Annuel, calculés sur la base de la valeur nominale, sont bruts, hors frais d'entrée ou frais liés au contrat d'assurance (frais de versement, etc.) et hors fiscalité. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour un investissement à 999,68 euros le 15/12/2015 et une détention jusqu'à la date d'échéance (le 22/12/2025) ou, selon le cas, de remboursement anticipé. En cas de vente du titre avant ces dates (ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance vie), le Taux de Rendement Annuel brut peut être supérieur ou inférieur à celui indiqué dans cette brochure. De plus, il existe un risque de perte en capital non mesurable a priori.

Les titres de créance « Premium Plus 3 » peuvent être proposés comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance vie ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du produit « Premium Plus 3 » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

## AVANTAGES

---

- À l'issue des années 1 à 9, si à l'une des dates de constatation annuelle, la performance de l'Indice est positive ou nulle depuis l'origine, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé. L'investisseur reçoit alors l'intégralité du capital initial majorée d'un gain de 7%<sup>(1)</sup> par année écoulée depuis l'origine, soit un **Taux de Rendement Annuel Brut maximum de 6,86%<sup>(1)</sup>**.
- À l'échéance des 10 ans, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment et si la performance de l'Indice est positive ou nulle depuis l'origine, l'investisseur reçoit l'intégralité du capital initial majorée d'un gain de 7%<sup>(1)</sup> par année écoulée depuis l'origine, soit une valeur de remboursement de 170%<sup>(1)</sup> du capital initial. **Le Taux de Rendement Annuel Brut est alors égal à 5,44%<sup>(1)</sup>**.
- À l'échéance des 10 ans, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment et si la performance de l'Indice est négative mais supérieure ou égale à -40% depuis l'origine, l'investisseur reçoit l'intégralité du capital initial majorée d'un gain de 2,50%<sup>(1)</sup> par année écoulée depuis l'origine, soit une valeur de remboursement de 125%<sup>(1)</sup> du capital initial. **Le Taux de Rendement Annuel Brut est alors égal à 2,25%<sup>(1)</sup>**.
- À l'échéance des 10 ans, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment, le capital initial n'est exposé à un risque de perte que si l'Indice a baissé à la date de constatation finale de plus de 40% depuis l'origine.

## INCONVÉNIENTS

---

- **Le produit présente un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.** La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant du capital initialement investi. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur capital initialement investi. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date de remboursement final. Il est alors impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant des paramètres de marché du jour.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 à 10 ans.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'Indice du fait du mécanisme de plafonnement des gains (soit un Taux de Rendement Annuel Brut maximum de 6,86%<sup>(1)</sup>).
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes éventuellement détachés par les actions composant l'indice CAC 40<sup>®</sup>. La performance d'un indice dividendes non réinvestis est inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis.
- L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit du Garant Société Générale (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) ou un éventuel défaut du Garant (qui induit un risque sur le remboursement).
- Le rendement du support « Premium Plus 3 » à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'Indice autour du seuil de -40%.

<sup>(1)</sup> Hors frais d'entrée ou frais liés au contrat d'assurance vie (frais sur versement ou arbitrage, frais de gestion et éventuellement de la cotisation de la garantie complémentaire en cas de décès) et hors fiscalité liée au cadre d'investissement. Pour bénéficier de la formule, l'investisseur doit avoir souscrit à la valeur nominale et conserver le produit jusqu'à l'échéance. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice CAC 40<sup>®</sup>, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

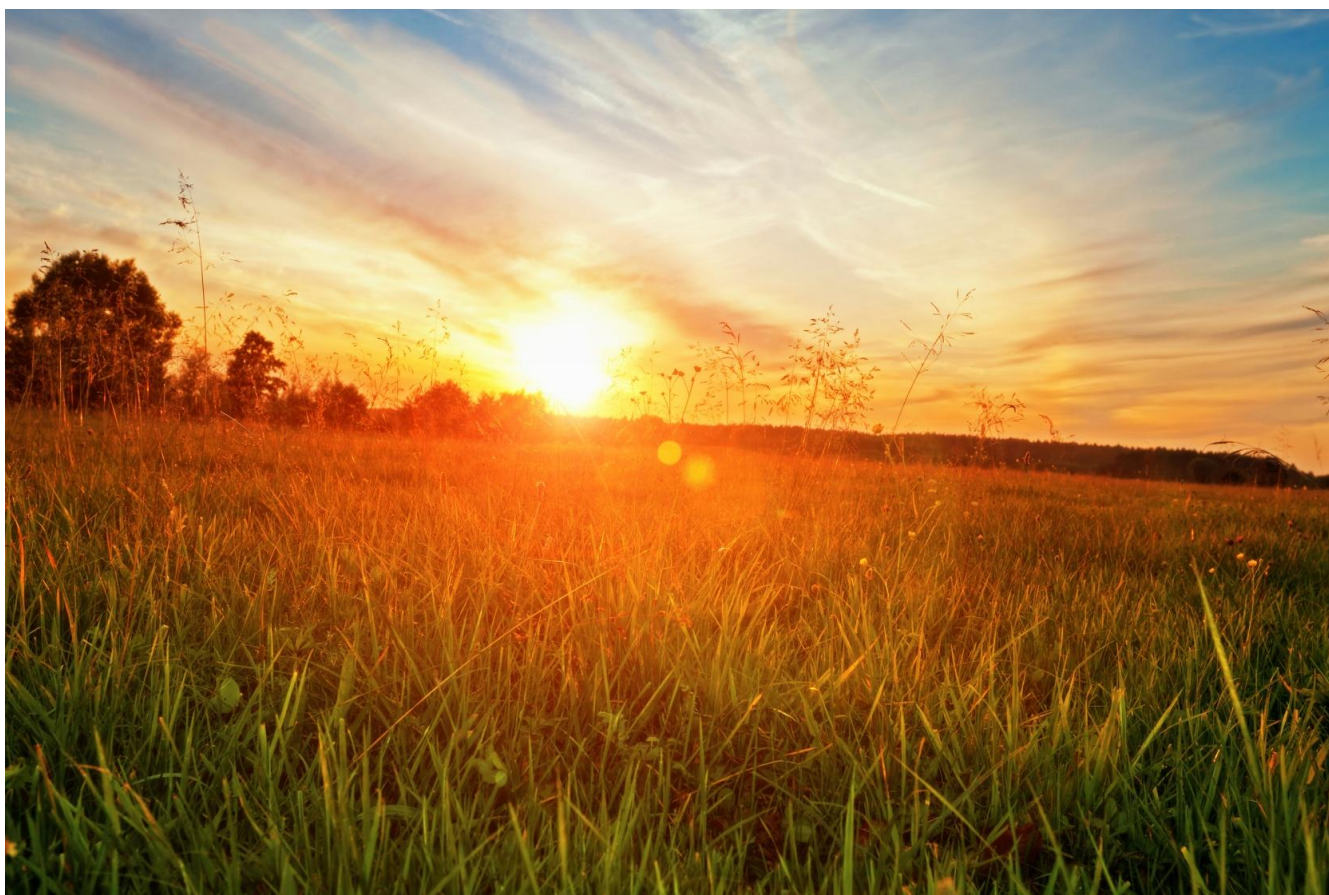
## MÉCANISME DE REMBOURSEMENT DU PRODUIT

### Mécanisme automatique de remboursement anticipé activable dès la première année

De l'année 1 à l'année 9, à chaque date de constatation annuelle<sup>(2)</sup>, dès que l'Indice enregistre une performance positive ou nulle depuis la date de constatation initiale, un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et le produit s'arrête. L'investisseur reçoit :

L'intégralité du capital initial<sup>(2)</sup>  
+  
Un gain de 7%<sup>(1)</sup> par année écoulée depuis l'origine<sup>(2)</sup>  
Le Taux de Rendement Annuel Brut maximum est de 6,86%<sup>(1)</sup>

Sinon, si la performance de l'Indice est négative depuis la date de constatation initiale, le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et **le produit continue**.

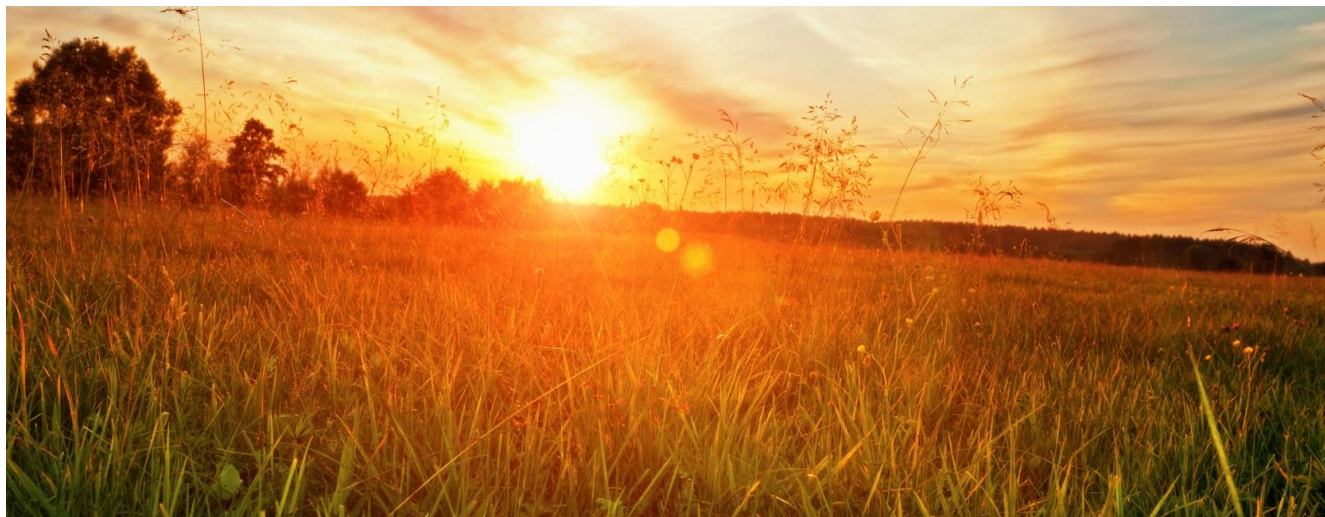


<sup>(1)</sup> Hors frais d'entrée ou frais liés au contrat d'assurance vie (frais sur versement ou arbitrage, frais de gestion et éventuellement de la cotisation de la garantie complémentaire en cas de décès) et hors fiscalité liée au cadre d'investissement. Pour bénéficier de la formule, l'investisseur doit avoir souscrit à la valeur nominale et conserver le produit jusqu'à l'échéance. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice CAC 40®, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

<sup>(2)</sup> Dates de constatation annuelle : 05/01/2016 (initiale) ; 12/12/2016 ; 11/12/2017 ; 11/12/2018 ; 11/12/2019 ; 11/12/2020 ; 13/12/2021 ; 12/12/2022 ; 11/12/2023 ; 11/12/2024 ; 11/12/2025 (finale)

Dates de remboursement anticipé : 22/12/2016 ; 22/12/2017 ; 21/12/2018 ; 20/12/2019 ; 22/12/2020 ; 22/12/2021 ; 22/12/2022 ; 22/12/2023 ; 20/12/2024

Dates de paiement du gain éventuel de 7% par année écoulée depuis l'origine : 15/12/2016 ; 15/12/2017 ; 14/12/2018 ; 13/12/2019 ; 15/12/2020 ; 15/12/2021 ; 15/12/2022 ; 15/12/2023 ; 13/12/2024 ; 15/12/2025



### Mécanisme de remboursement à l'échéance

À la date de constatation finale, le 11 décembre 2025, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment, on observe la performance de l'Indice depuis la date de constatation initiale (le 5 janvier 2016).

**Cas favorable :** Si la performance de l'Indice est positive ou nulle depuis l'origine, l'investisseur reçoit :

L'intégralité du capital initial<sup>(2)</sup>  
+  
Un gain de 7%<sup>(1)</sup> par année écoulée depuis l'origine (soit un gain brut de 70%)<sup>(3)</sup>  
Le Taux de Rendement Annuel Brut est alors de 5,44%<sup>(1)</sup>

**Cas médian :** Si la performance de l'Indice est négative mais supérieure ou égale à -40% depuis l'origine, l'investisseur reçoit :

L'intégralité du capital initial<sup>(2)</sup>  
+  
Un gain de 2,50% par année écoulée depuis l'origine (soit un gain brut de 25%)<sup>(1)(2)</sup>  
Le Taux de Rendement Annuel Brut est alors de 2,25%<sup>(1)</sup>

**Cas défavorable :** Sinon, si la performance de l'Indice est inférieure à -40% depuis l'origine, l'investisseur reçoit :

La Valeur Finale de l'Indice<sup>(1)(2)(4)</sup>  
Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à l'échéance à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice

<sup>(1)</sup> Hors frais d'entrée ou frais liés au contrat d'assurance vie (frais sur versement ou arbitrage, frais de gestion et éventuellement de la cotisation de la garantie complémentaire en cas de décès) et hors fiscalité liée au cadre d'investissement. Pour bénéficier de la formule, l'investisseur doit avoir souscrit à la valeur nominale et conserver le produit jusqu'à l'échéance. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice CAC 40®, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

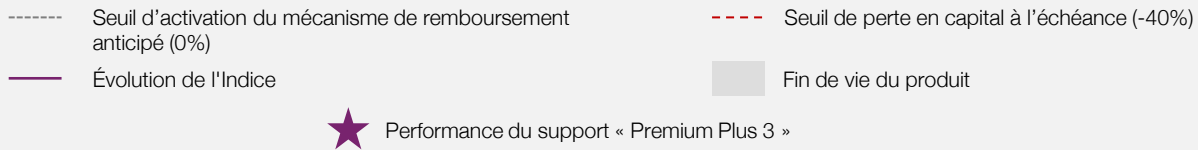
<sup>(2)</sup> Le 22 décembre 2025

<sup>(3)</sup> Le 15 décembre 2025

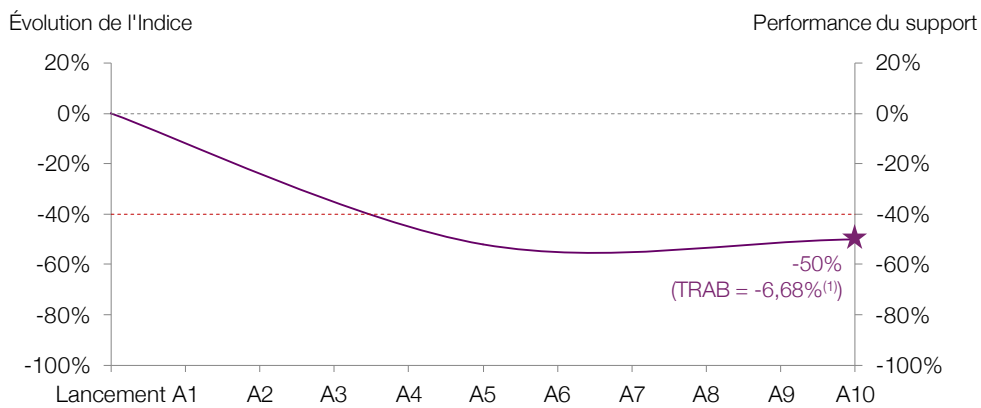
<sup>(4)</sup> La Valeur Finale de l'indice CAC 40® à l'échéance est exprimée en pourcentage de sa valeur initiale.

## ILLUSTRATIONS

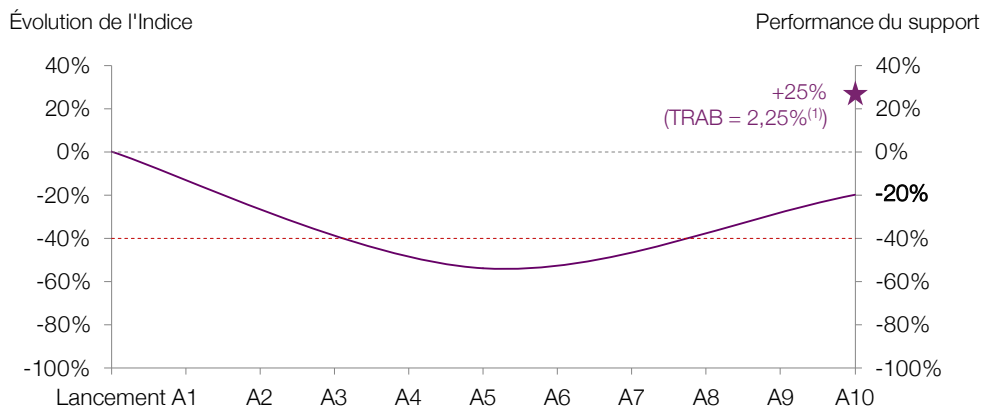
Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.



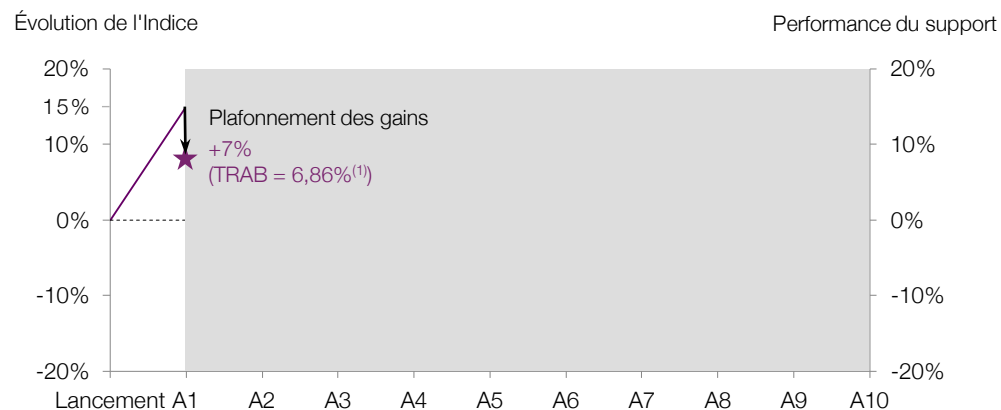
### Scénario défavorable : marché fortement baissier à long terme



### Scénario médian : marché faiblement baissier à long terme



### Scénario favorable : marché fortement haussier à court terme



<sup>(1)</sup> TRAB : Taux de Rendement Annuel hors frais d'entrée ou frais liés au contrat d'assurance vie (frais sur versement ou arbitrage, frais de gestion et éventuellement de la cotisation de la garantie complémentaire en cas de décès) et hors fiscalité liée au cadre d'investissement. Pour bénéficier de la formule, l'investisseur doit avoir souscrit à la valeur nominale et conserver le produit jusqu'à l'échéance.

Le rendement du support « Premium Plus 3 » est très sensible à l'échéance à une faible variation de l'Indice autour du seuil de -40%

- À l'issue des années 1 à 9, l'Indice clôture en dessous de son niveau initial. **Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.**
- Dans ce scénario, à l'échéance des 10 ans, **l'investisseur subit l'intégralité de la baisse de l'indice et ne récupère que 50% du capital initial. Le Taux de Rendement Annuel Brut est alors similaire à celui d'un investissement direct dans l'indice, soit -6.68%<sup>(1)</sup>.**
- Dans le cas défavorable où l'Indice céderait plus de 40% de sa valeur à la date de constatation finale, la perte en capital serait supérieure à 40% du capital investi, voire totale et le montant remboursé nul dans le cas le plus défavorable.

- À l'issue des années 1 à 9, l'Indice clôture en dessous de son niveau initial. **Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.**
- À l'échéance des 10 ans, l'Indice enregistre une baisse de 20% et se maintient donc au-dessus du seuil de perte en capital. **L'investisseur reçoit alors l'intégralité du capital initial majorée d'un gain de 2,50%<sup>(1)</sup> par année écoulée depuis l'origine, soit 125%<sup>(1)</sup> du capital initial. Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Brut de 2,25%<sup>(1)</sup>, contre un Taux de Rendement Annuel Brut de -2,20%<sup>(1)</sup> pour un investissement direct dans l'Indice.**

- À l'issue de la première année, l'Indice est en hausse depuis l'origine (soit +15% dans cet exemple). **Le mécanisme de remboursement anticipé est par conséquent automatiquement activé.**
- **L'investisseur reçoit alors l'intégralité du capital initial majorée d'un gain de 7%<sup>(1)</sup> par année écoulée depuis l'origine, soit 107%<sup>(1)</sup> du capital initial. Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Brut de 6,86%<sup>(1)</sup>, contre un Taux de Rendement Annuel Brut de 14,69%<sup>(1)</sup> pour un investissement direct dans l'Indice, du fait du mécanisme de plafonnement des gains.**

<sup>(1)</sup> Hors frais d'entrée ou frais liés au contrat d'assurance vie (frais sur versement ou arbitrage, frais de gestion et éventuellement de la cotisation de la garantie complémentaire en cas de décès) et hors fiscalité liée au cadre d'investissement. Pour bénéficier de la formule, l'investisseur doit avoir souscrit à la valeur nominale et conserver le produit jusqu'à l'échéance. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice CAC 40<sup>®</sup> des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

## ZOOM SUR L'INDICE CAC 40® - DIVIDENDES NON RÉINVESTIS

L'indice CAC 40®, dividendes non réinvestis, est l'indice de référence des valeurs françaises. Il est composé des 40 valeurs les plus actives et les plus représentatives de l'économie française, parmi les 100 plus fortes capitalisations cotées sur Euronext Paris. Ces 40 valeurs sont classées en fonction de leur capitalisation boursière, du nombre de titres disponibles sur les marchés et des capitaux échangés. Cet indice est représentatif des différents secteurs d'activités et constitue le principal indice boursier de la Bourse de Paris. L'appellation « CAC » signifie « Cotation Assistée en Continu ». Il est à noter que l'investisseur **ne bénéficie pas des dividendes éventuellement détachés par les actions composant l'indice**.

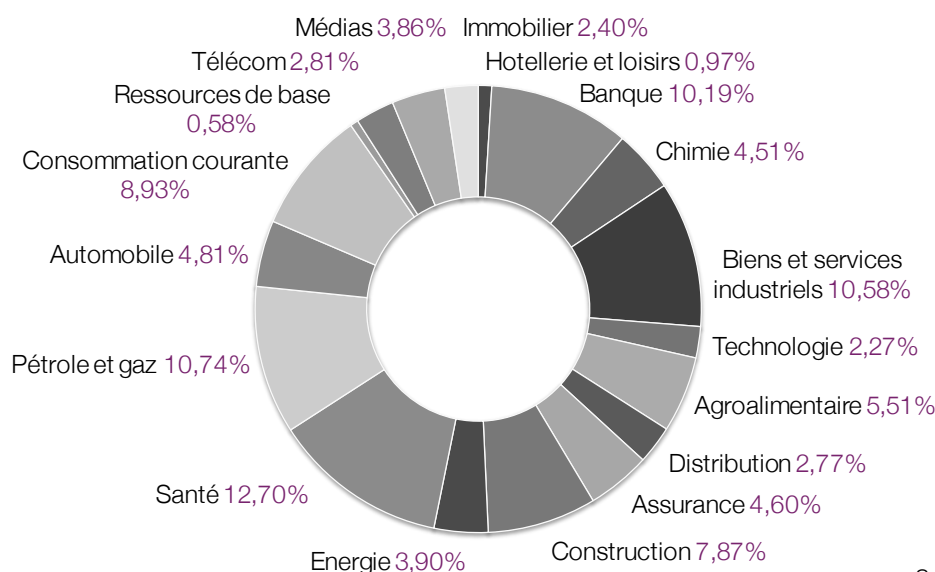
### Évolution de l'indice CAC 40® (dividendes non réinvestis)



LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.

Source : Bloomberg, au 08/10/2015

### Répartition sectorielle



Source : Bloomberg, au 08/10/2015

Événements exceptionnels affectant le sous-jacent : ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée : afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter l'instrument sous-jacent du produit, la documentation relative au produit prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas (ii) le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni Société Générale ni l'Émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.



## Quelles sont les spécificités de Premium Plus 3 dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ?

- Premium Plus 3 peut être choisi comme unité de compte dans votre contrat d'assurance vie ou de capitalisation Alyss, Laurys, Octavie ou Octavie 2. Ces contrats d'assurance vie ou de capitalisation sont des contrats multisupports et ne comportent pas de garantie en capital. Ces contrats comportent des frais sur versement, des frais sur arbitrage et des frais de gestion. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte, mais non sur leur valeur. Ces contrats sont assurés par Predica, entreprise régit par le code des assurances.
- La valeur de Premium Plus 3 prise en compte pour la conversion en nombre d'unités de compte est la valeur nominale de Premium Plus 3
- Premium Plus 3 proposé comme unité de compte, est soumis au risque de défaut de l'émetteur SG Issuer & du garant Société Générale.
- En cas de rachat partiel ou total du contrat, ou d'arbitrage avant l'échéance de la formule, il existe un risque de perte en capital non mesurable a priori. Il en est de même en cas de décès de l'assuré avant l'échéance de la formule, sauf lorsque la garantie complémentaire en cas de décès du contrat d'assurance vie s'exécute. Les conditions d'application de cette garantie sont exposées dans la notice d'information du contrat d'assurance.
- La valeur de Premium Plus 3 retenue pour la valorisation du contrat d'assurance et les opérations de désinvestissement sur l'unité de compte obligatoire est la valeur de réalisation sur le marché secondaire.
- Les prélèvements sur encours (les frais de gestion et pour les contrats d'assurance vie, la cotisation pour garantie complémentaire en cas de décès lorsqu'elle existe) viennent diminuer le nombre de parts de Premium Plus 3 conformément aux dispositions propres à chacun des contrats. Ces prélèvements ont un impact sur la valorisation de la part du contrat adossée à Premium Plus 3.
- Les frais propres à chacun des contrats sont précisés au sein de leur notice d'information et/ou des conditions générales.
- Premium Plus 3 en tant qu'unité de compte du contrat d'assurance vie ou de capitalisation, bénéficiera de la fiscalité spécifique de ce dernier. Une information complète sur la fiscalité du contrat d'assurance vie, est mentionnée dans la fiche fiscalité disponible auprès de votre intermédiaire en assurance.

## PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

Type	<b>Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.</b> Bien que la formule de remboursement du produit soit garantie par Société Générale, le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice CAC 40 <sup>®</sup> dividendes non réinvestis, à la date de constatation finale.
Émetteur	SG Issuer (filiale à 100% de Société Générale Bank & Trust S.A., elle-même filiale à 100% de Société Générale), véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois
Garant	Société Générale (Notations : Moody's A2, Standard & Poor's A, Fitch A, DBRS AA(low)) Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.
Devise	EUR
Code ISIN	FR0012928653
Cotation	Euronext Paris
Sous-jacent	Indice CAC 40 <sup>®</sup> <b>dividendes non réinvestis</b> (Code Bloomberg : CAC Index)
Éligibilité	<b>Compte-titre et unité de compte d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation</b>
Garantie du capital	Pas de garantie en capital
Prix d'émission	99,91% de la Valeur nominale
Période de commercialisation	Du 03/11/2015 au 15/12/2015. Pendant cette période, le prix progressera régulièrement au taux annuel de 0,50% pour atteindre 99,97% de la Valeur Nominale le 05/01/2016
Valeur nominale	1 000 EUR
Montant minimum d'investissement	1 000 EUR. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou un contrat de capitalisation, ce minimum d'investissement ne s'applique pas.
Date d'émission	03/11/2015
Date d'échéance	22/12/2025
Dates de constatation annuelle	05/01/2016 (initiale) ; 12/12/2016 ; 11/12/2017 ; 11/12/2018 ; 11/12/2019 ; 11/12/2020 ; 13/12/2021 ; 12/12/2022 ; 11/12/2023 ; 11/12/2024 ; 11/12/2025 (finale)
Dates de paiement du gain éventuel de 7% par année écoulée depuis l'origine	15/12/2016 ; 15/12/2017 ; 14/12/2018 ; 13/12/2019 ; 15/12/2020 ; 15/12/2021 ; 15/12/2022 ; 15/12/2023 ; 13/12/2024 ; 15/12/2025
Dates de remboursement anticipé	22/12/2016 ; 22/12/2017 ; 21/12/2018 ; 20/12/2019 ; 22/12/2020 ; 22/12/2021 ; 22/12/2022 ; 22/12/2023 ; 20/12/2024
Marché secondaire	Société Générale s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit avec une fourchette achat/vente de 1%
Commission de souscription/rachat	Néant/Néant
Commission de distribution	Société Générale paiera au distributeur une rémunération annuelle maximum (calculée sur la base de la durée des Titres), égale à 0,50% du montant des Titres effectivement placés. Cette rémunération est incluse dans le prix d'achat
Agent de calcul	Société Générale, ce qui peut être source d'un conflit d'intérêt
Double valorisation	En plus de celle produite par la Société Générale, une valorisation du titre de créance sera assurée, tous les quinze jours à compter du 05/01/2016 par une société de service indépendante financièrement de la Société Générale, Thomson Reuters

## INFORMATIONS IMPORTANTES

---

### FACTEURS DE RISQUE

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

**Risque de crédit** : Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Société Générale en tant que garant de l'émetteur. En conséquence, l'insolvabilité du garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

**Risque de marché** : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

**Risque de liquidité** : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

**Risque de perte en capital** : Le produit présente un risque de perte en capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

### DISPONIBILITÉ DU PROSPECTUS

Le produit décrit dans le présent document fait l'objet d'une documentation juridique composée des Conditions Définitives d'Émission en date du 30/10/2015, se rattachant au prospectus de base en date du 30/09/2015, approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, régulateur du Luxembourg, sous le n° de visa C-17732, ainsi que de ses Suppléments, et formant ensemble un prospectus conforme à la directive 2003/71/EC (Directive Prospectus) telle qu'amendée (incluant l'amendement fait par la Directive 2010/73/EU). En cas d'incohérence entre cette brochure et la documentation juridique, cette dernière prévaut. Ce prospectus de base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la Commission de Surveillance du Secteur Financier et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. Le prospectus de base, les suppléments à ce prospectus de base, les Conditions Définitives d'Émission et le résumé du prospectus de base en langue locale, sont disponibles sur le site « [prospectus.socgen.com](http://prospectus.socgen.com) », sur le site de la Bourse de Luxembourg ([www.bourse.lu](http://www.bourse.lu)) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Société Générale à l'adresse 17 Cours Valmy, 92800 - Puteaux sur simple demande. Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « facteurs de risques » du prospectus du produit et aux Conditions Définitives d'Émission avant tout investissement dans le produit.



## INFORMATIONS IMPORTANTES

---

### AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

**Restrictions générales de vente :** Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit.

**Information sur les commissions, rémunérations payées à des tiers ou perçues de tiers :** Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Société Générale et/ou l'Émetteur paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

**Caractère promotionnel de ce document :** Le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire.

**Garantie par Société Générale :** Le produit bénéficie d'une garantie de Société Générale (ci-dessous le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par le débiteur principal au titre du produit est garanti par le Garant, selon les termes et conditions prévus par un acte de garantie disponible auprès de Société Générale sur simple demande. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant.

**Performances sur la base de performances brutes :** Les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par l'investisseur.

**Rachat par Société Générale ou dénouement anticipé du produit :** Seule Société Générale s'est engagée à assurer un marché secondaire sur le produit. Société Générale s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de déboucement de la position de Société Générale liés à ce rachat. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit.

**Restrictions permanentes de vente aux Etats-Unis d'Amérique :** LES TITRES DECRITS AUX PRESENTES QUI SONT DESIGNES COMME DES TITRES AVEC RESTRICTION PERMANENTE NE PEUVENT A AUCUN MOMENT, ETRE LA PROPRIETE LEGALE OU EFFECTIVE D'UNE « U.S. PERSON » (AU SENS DEFINI DANS LA REGULATION S) ET PAR VOIE DE CONSEQUENCE, SONT OFFERTS ET VENDUS HORS DES ETATS-UNIS A DES PERSONNES QUI NE SONT PAS DES RESSORTISSANTS DES ETATS-UNIS, SUR LE FONDEMENT DE LA REGULATION S.

**Agrément :** Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé par l'Autorité de Contrôle Prudenciel et de Résolution.

**Données de marché :** Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

**Avertissement relatif à l'Indice :** L'indice mentionné dans le présent document n'est ni parrainé, ni approuvé ni vendu par Société Générale. Société Générale n'assumera aucune responsabilité à ce titre.

**Disclaimer de l'indice CAC 40® :** Euronext Paris S.A. ne se porte garant, n'approuve, ou n'est concernée en aucune manière par l'émission et l'offre du produit. Euronext Paris S.A. ne sera pas tenue responsable vis à vis des tiers en cas d'inexactitude des données sur lesquelles est basé l'Indice, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'Indice, ou au titre de son utilisation dans le cadre de la présente émission et de la présente offre. "CAC 40®" et "CAC®" sont des marques déposées par Euronext Paris SA, filiale d'Euronext N.V.

Lorsque l'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l' « Instrument Financier ») est proposé dans le cadre du contrat d'assurance vie (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie »), l'Instrument Financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie. Ce document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

